



# KARGUS SEA INTERCONNECTION

## Centre de formation ISPS

Organisme de sûreté habilité  
pour Installations portuaires et navires de tous types

Organisme de formation maritime agréé par les Affaires maritimes (DRIM MED)



## PROGRAMME DE FORMATION 2012

 <p><b>1/ Agent de sûreté d'installation portuaire (PFSO)</b></p> <p>4,5 jours à Toulon - <i>Pour cadres des installations portuaires et des ports.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 au 10 février</li><li>• 23 au 27 avril</li><li>• 2 au 6 juillet</li><li>• 1 au 5 octobre</li><li>• 17 au 21 décembre</li></ul>
 <p><b>2/ Agent de sûreté de compagnie (CSO)</b></p> <p>4 jours à Toulon - <i>Pour cadres des compagnies maritimes.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 au 9 février</li><li>• 2 au 5 juillet</li><li>• 1 au 4 octobre</li><li>• 17 au 20 décembre</li></ul>
 <p><b>3/ Agent de sûreté de navire (SSO)</b></p> <p>3 jours STCW 95 <i>Pour commandants et officiers des navires</i></p>	<p><b>à Toulon</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 23 au 25 avril</li><li>• 2 au 4 juillet</li><li>• 1 au 3 octobre</li><li>• 17 au 19 décembre</li></ul> <p><b>à Concarneau</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 6 au 8 février</li><li>• 21 au 23 mai</li><li>• 11 au 13 septembre</li><li>• 6 au 8 novembre</li></ul> <p><b>à Antibes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 27 au 29 mars</li><li>• 14 au 16 mai</li><li>• 12 au 14 novembre</li></ul>
 <p><b>4/ PCASP : Privately contracted armed Security personnel</b></p> <p>19 jours à Concarneau Formation complète pour équipe de protection embarquée <i>Selon recommandations de l'OMI : MSC 1 / Circ.1405 /Rev.1,</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 14 février au 9 mars</li><li>• 21 mai au 15 juin</li><li>• 11 sept. au 05 oct.</li><li>• 6 au 30 novembre</li></ul>



# KARGUS SEA INTERCONNECTION

## Centre de formation ISPS

Organisme de sûreté habilité  
pour Installations portuaires et navires de tous types

Organisme de formation maritime agréé par les Affaires maritimes (DRIM MED)



### **PROGRAMME DE FORMATION 2012 (suite)**

#### **6/ Agent chargé des visites de sûreté (ACVS) des ZAR des ports maritimes**

Module 1 et 2 : 3 jours à Toulon ou dans tout autre port.  
Module 3 ( RX ) : nous consulter

*Pour personnel chargés des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones d'accès restreint définies aux articles R. 321-31 et R. 321-32 du code des ports maritimes*

*sur demande dans tous les autres ports*



#### **7/ Sensibilisation du personnel portuaire**

*pour tout le personnel des ports  
pour cadres des compagnies maritimes et entreprises portuaires*

**sur demande**

*Conférence d'une demi journée, au sein des entreprises et des ports.*

#### **8/ Formation des équipages**

- **Alerte à la bombe à bord des navires.**
- **Piraterie et prise d'otage**

*Effet des explosifs ; Engins explosifs improvisés. Réactions en cas d'alerte à la bombe, à quai et en mer ; étude de cas réels*

*Les pirates somaliens, Les mesures anti pirates, le comportement en cas de prise d'otage.*

**sur demande**

*1 jour à bord du navire*

- Les formations dispensées sont conformes aux articles B 18.1, B 18.2 ; B 13.1 et B 13.2 et B18.3 du code ISPS , ainsi qu'aux arrêtés français du 5 décembre 2003 ( attestation de formation pour agent de sûreté de compagnie), à celui du 17 juin 2004 ( formation des agents de sûreté d'installation portuaire), à celui du 26 juin 2006 ( attestation de formation pour agent de sûreté de navire)et à celui du 23 septembre 2009 ( agents chargés des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones d'accès restreint
- KSI est agréé par la Direction inter régionale des affaires maritimes en Méditerranée comme organisme de formation pour PFSO, CSO et SSO
- Un cours peut être annulé si le nombre minimal de stagiaire n'est pas atteint.
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93 83 04 240 83 auprès du préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.